

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Clérey

SEANCE DU 7 AVRIL 2022

Date de la convocation : 31 Mars 2022

Date d'affichage : 12 Avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept Avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre LÉCORCHÉ, maire.

Présents : Agrapart Thierry, Contant Evelyne, Depuille Anaïs, Giorgetti Coralie, Lécorché Jean-Pierre, Mennessier Sébastien, Misswald Catherine, Nicolodi Julia, Prévot Pascal, Sommer de Launay Geoffroy

Représentés : Callot Franck par Lécorché Jean-Pierre, Goncalves Jean par Lécorché Jean-Pierre, Vitali Rachel par Prévot Pascal

Excusées : Sottas Gaëlle, Tesser Charlotte

Secrétaire : Madame Contant Evelyne

En application de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, les mesures suivantes sont de nouveau en vigueur depuis le 10 novembre 2021 et jusqu'au 31 juillet 2022 :

- possibilité de réunion de l'organe délibérant en tout lieu**
- possibilité de réunion de l'organe délibérant sans public ou avec un nombre limité de personnes présentes,**
- possibilité de réunion par téléconférence,**
- fixation du quorum au tiers des membres présents,**
- possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs**

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

Communications du Maire

[Historique des interventions de la gendarmerie : février/mars](#)

Février :

- 23 février : différend de voisinage.
- 26 février : altercation.

Mars :

- 24 mars : violences intra-familiales.

Formation artificier F4 T2 N1

Monsieur le Maire communique à l'assemblée un mail de Brezac Artifices concernant la tenue d'une formation d'artificier F4 T2 N1 prévue les 17 et 18 novembre 2022.

Organisation du feu d'artifice

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le feu d'artifice se tiendra cette année le samedi 16 juillet.

Questions principales

2022_10 - Approbation du Compte de Gestion 2021

Le compte de gestion du receveur retrace les opérations effectuées par le Comptable du Trésor au cours de l'exercice écoulé.

Il s'agit en fait de vérifier la concordance des écritures passées par le comptable et l'ordonnateur.

Le compte de gestion **2021** du receveur se présente comme suit :

Résultat de clôture **2021** :

Investissement, déficit de	75.997,45 euros
Fonctionnement, excédent de	396.511,86 euros
Soit un excédent de clôture de	320.514,41 euros

Le Conseil Municipal, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021**
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2021** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DÉCLARE que le compte de gestion, dressé pour l'exercice **2021** par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

2022_11 - Vote du Compte Administratif 2021

Le Compte Administratif permet de connaître les réalisations (recettes et dépenses) effectuées par les services de l'ordonnateur (Le Maire).

Il s'agit d'approuver les comptes de l'année passée par l'assemblée délibérante. Le Maire ne prend pas part au vote, la présidence de séance étant confiée à un adjoint.

Le Compte Administratif permet, par ailleurs, de dégager les équilibres financiers de l'exercice (résultat de fonctionnement et excédent / besoins de financement de l'investissement).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'élire Monsieur Pascal PREVOT, 2ème Adjoint, nouveau président pour le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette proposition.

Le compte administratif se présente comme suit hors reste à réaliser :

Section de Fonctionnement :

* Recettes : 1.054.127,38

* Dépenses : 657.615,52

Soit un excédent de fonctionnement de clôture : 396.511,86

Section d' Investissement :

* Recettes : 163.515,43

* Dépenses : 239.512,88

Soit un déficit d'investissement de clôture : 75.997,45

Soit un excédent de clôture : 320.514,41 euros

Puis Monsieur le Maire quitte la salle, laissant la présidence à Monsieur Pascal PREVOT, 2ème Adjoint au Maire, qui fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres présents adoptent le Compte Administratif **2021**.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

2022_12 - Affectation des résultats de 2021

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice **2021**, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	76.603,55
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	361.477,24

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	1152.601,00
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	35.034,62

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :	74.820,00
En recettes pour un montant de :	44.386,00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	106.431,45
---	------------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	106.431,45
--	------------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	290.080,41
--	------------

2022_13 - Vote des taux des taxes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, de fixer les taux comme suit,

- Taxe Foncière sur le Bâti :	17,46% pour le taux communal
Non compris	19,42% pour le taux départemental
Soit	36,88% (taux à indiquer sur l'état 1259)
- Taxe Foncière sur le Non Bâti :	16,41 %

2022_14 - Vote du Budget 2022

Le budget **2022**, qui s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement :	956.847,41 euros (Recettes et Dépenses)
Section d'Investissement :	1.476.081,86 euros (Recettes et Dépenses)

est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal après en avoir délibéré.

2022_15 - Demande de rétrocession

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le dossier de demande de rétrocession déposée par l'Association Syndicale Libre (ASL) du Lotissement Le Gué de Fonteny.

La demande concerne la parcelle ZM n° 426 d'une superficie de 46 a11ca dont l'ASL est propriétaire par acte notarié en date du 24 mai 2021.

L'ASL demande la rétrocession de

- l'éclairage Public du PDL 04512445685599
- la voirie
- les trottoirs
- les espaces verts

Tels que détaillés dans le document en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE de ne pas donner de suite favorable à cette demande.

2022_16 - Consultation relative à la construction et à l'exploitation d'une unité de méthanisation sur le territoire de Lusigny-sur-Barse

Le Conseil Municipal,

Vu la demande d'enregistrement relative à la construction et à l'exploitation d'une unité de méthanisation située RD 1 sur le territoire de la commune de Lusigny-sur-Barse

Vu la consultation du public, organisée par l'arrêté préfectoral n°PCICP2022033-0001 en date du 2 février 2022

Après en avoir délibéré, DECIDE, de donner un avis favorable à cette demande d'enregistrement.

2022_17 - Remboursement d'heures au Centre de Loisirs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de rembourser au Centre de Loisirs-La Farandole les frais relatifs au remplacement temporaire d'un agent communal en arrêt maladie par un agent du Centre de Loisirs pour un montant de 129,63 euros.

Questions diverses

[Tour de France des Femmes](#)

Monsieur le Maire informe que Madame CONTANT a assisté à l'audioconférence « Tour de France des femmes avec ZWIFT » le 18 mars 2022.

Une prochaine réunion se tiendra en visioconférence le lundi 11 avril prochain à 19h00 afin de présenter la 4^{ème} étape dite « des chemins blancs » entre Troyes et Bar-sur-Aube du mercredi 27 juillet et d'évoquer les questions de sécurité de l'épreuve.

Les questions suivantes sont abordées :

- Installation de repères de crues
- Projet d'installation d'une station d'antennes relais
- Vide grenier du dimanche 3 avril
- Organisation des festivités des 13 et 14 juillet
- Fête des écoles

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h30.

Fait à CLEREY, les jours, mois et an susdits

Le maire,

Jean-Pierre LÉCORCHÉ